



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 22 janvier 2021, il sera procédé dans la commune de PLOEMEL à une enquête publique sur la demande de déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC de la Gare.

L'enquête sera ouverte en mairie de PLOEMEL **du lundi 22 mars 2021 (08h30) au mercredi 7 avril 2021 (12h00) inclus.**

Le porteur du projet est M. le Maire de PLOEMEL, 1 rue Abbé Collet - 56400 PLOEMEL et son concessionnaire, la société EADM, 8 avenue Edgar Degas – 56000 VANNES.

Mme Camille HANROT-LORE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Tribunal administratif de Rennes.

Toute personne pourra consulter le dossier en mairie de PLOEMEL, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr). Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête en mairie, ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice : mairie de PLOEMEL, 1 rue Abbé Collet – 56400 PLOEMEL, ou par mail à l'adresse : [urbanisme@ploemel.fr](mailto:urbanisme@ploemel.fr).

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de PLOEMEL, les :

- **lundi 22 mars 2021 de 09h00 à 12h00**
- **samedi 27 mars 2021 de 09h00 à 12h00**
- **jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 7 avril 2021 de 09h00 à 12h00**

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devra être observé lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.**

La commissaire enquêtrice disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour émettre ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la mairie de PLOEMEL et à la préfecture du Morbihan – direction de la citoyenneté et de la légalité. Ces éléments seront également publiés sur le site internet <http://www.morbihan.gouv.fr>.